



*** Seule la version prononcée fait foi ***

Le 10 mars 2009

DÉBAT SUR L'EUROPE SOCIALE ASSEMBLÉE NATIONALE, PARIS 10 MARS 2009

INTERVENTION DE PHILIPPE DE BUCK DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BUSINESSEUROPE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier chaleureusement de votre invitation à ce débat consacré à l'Europe sociale.

I. En général

- Il y a un Modèle Social Européen et 27 systèmes sociaux nationaux

Les entreprises reconnaissent l'existence d'un modèle social européen qui est basé sur la croissance économique et la solidarité.

Cependant, il revient aux Etats de définir le système social qui leur convient le mieux. Il existe en Europe 27 systèmes sociaux différents qui sont inscrits dans une diversité de niveaux de richesse. Les systèmes sociaux nationaux reflètent par ailleurs une culture et une histoire qui sont différenciées à l'échelle de l'Europe. Dans ce contexte, les Etats-membres définissent une politique sociale qui répond à leurs défis spécifiques. Les compétences de l'Union Européenne en matière sociale se limitent donc à l'appui de l'action des Etats.

- Il y a un Dialogue Social Européen auquel nous croyons

Depuis sa fondation en 1985 et initié par le Président Jacques Delors, le dialogue social européen n'a eu de cesse de démontrer sa capacité à promouvoir le développement consensuel de politiques sociales à l'échelle de l'Union Européenne.

Les activités conjointes des partenaires sociaux européens ont été ininterrompues. En atteste la conclusion d'accords sur des questions aussi délicates que les congés parentaux, le travail à durée déterminée, le travail à temps partiel, le télétravail, le stress, et plus récemment la violence et le harcèlement au travail.



Le renforcement et l'approfondissement du dialogue social européen a été rendu possible par l'émergence progressive d'un climat de confiance entre les partenaires sociaux européens. Mais surtout par la reconnaissance explicite par la Commission, le Conseil et le Parlement Européen de leur autonomie comme condition essentielle à l'action efficace de l'Union Européenne dans le domaine social.

- Il y a un programme de travail du Dialogue Social Européen

Suite à la mise en œuvre de deux programmes de travail en 2003-2005 et en 2006-2008, les partenaires sociaux européens viennent d'approuver leur troisième programme de travail pour 2009-2010. Il sera officiellement présenté au Sommet Social Tripartite le 19 mars prochain en amont du Conseil Européen de printemps. Ce programme vise à répondre de manière moderne aux défis présents sur le marché du travail. La crise économique est bien sûr au centre de nos préoccupations, j'y reviendrai. Les partenaires sociaux européens ont en outre décidé de concentrer leurs efforts sur une série d'actions nouvelles, notamment en ce qui concerne l'impact du changement climatique sur l'emploi, le renouvellement de la stratégie de Lisbonne après 2010, ou encore les migrations économiques et la mobilité des travailleurs. Ce programme de travail s'inscrit également dans le prolongement d'actions entamées dans le programme de travail précédent.

Dans ce contexte, l'analyse commune des défis principaux auxquels font face les marchés du travail européens d'octobre 2007 joue un rôle particulier. Cette analyse propose une approche équilibrée de la flexi-sécurité. Nous pensons que ses recommandations restent tout à fait valides pour améliorer la situation sur le marché du travail.

II. Juste avant la crise

Au cours des cinq dernières années, l'Union Européenne a connu une période marquée par une croissance soutenue et par la diminution du chômage au plus bas. Les entreprises ont contribué à ce bon climat économique et social par la création de 10 millions d'emplois en Europe. Par ailleurs, l'élargissement de l'Union Européenne aux pays d'Europe centrale et orientale et le bon fonctionnement du marché unique ont joué un rôle important dans ces bons résultats.

III. La crise

La crise économique que nous traversons est née dans le secteur privé. Elle a d'abord touché le secteur financier avec la crise des « subprimes » en 2006, puis les doutes des marchés en 2007 concernant la valeur des actifs toxiques, et l'arrêt brutal des prêts interbancaires et des marchés du capital en 2008.

La crise touche désormais l'ensemble de l'économie. Nous prévoyons pour l'année 2009 une diminution du PIB de l'UE de l'ordre de 3% et la perte de 4,6 millions d'emplois, y compris environ deux millions d'emplois en Espagne et en Grande-Bretagne.



IV. Stratégie de sortie de crise

BUSINESSEUROPE demande la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de sortie de crise fondée sur quatre piliers :

1. Rétablir les flux du crédit : La détérioration rapide du coût de l'accès au financement pour un de nombreuses grandes et petites entreprises européennes est extrêmement dangereuse. Une action coordonnée et efficace est donc de la plus grande importance pour rétablir les flux du crédit.
2. Combattre tous réflexes protectionnistes : Une nouvelle ère de protectionnisme porterait un coup fatal à l'économie. BUSINESSEUROPE s'oppose fermement à de nouvelles atteintes aux Flux du commerce et du capital.
3. Mettre en œuvre les plans de relance économique rapidement : BUSINESSEUROPE soutient le plan de relance européen. La mise en œuvre des plans de relance européen et nationaux doit être assurée rapidement et de manière coordonnée entre les 27 Etats-membres. La Commission européenne et le Conseil ont un rôle important à jouer à cette fin. En outre, le Fonds Social Européen, le Fonds d'Ajustement à la Mondialisation et le Fond de Cohésion peuvent avoir un impact positif pour sortir de la crise.
4. Faire de la crise un catalyseur pour des réformes structurelles : Un nouveau cycle de réformes est vital, en priorité des réformes ayant des effets à court-terme stabilisants, tout en permettant une reprise rapide et durable. Dans ce contexte, la réforme des marchés du travail, des systèmes de sécurité sociale et de retraites ont toute leur importance.

V. Le rôle du dialogue social européen est important

- Depuis l'adoption de notre analyse conjointe des marchés du travail en octobre 2007, la situation économique a certes évolué. Mais l'approche de la flexisécurité, qui est soutenue de part et d'autre, est plus que jamais valide. Pour faciliter la sortie de crise, nous devons accorder une attention particulière à trois aspects de la flexisécurité :
 1. Flexibilité du temps de travail : C'est une bonne solution pour permettre aux entreprises de conserver leurs salariés dans une mauvaise conjoncture ; Par ailleurs, ces actions jouent un rôle clé pour préparer les individus au changement, tant au sein de l'entreprise qu'en dehors.
 2. Réduire les coûts du travail : Les maîtriser est essentiel pour éviter des taux de chômage encore supérieurs. La fixation des salaires à un niveau réaliste est essentielle alors que les salaires réels sont actuellement soutenus par la baisse de l'inflation. Par ailleurs, la réduction des coûts extra-salariaux, en particulier des cotisations



sociales, favorise la préservation de l'emploi et l'embauche dans les entreprises tout en renforçant le pouvoir d'achat des salariés, en particulier pour les travailleurs à bas salaires.

3. Education et formation : La prochaine reprise économique sera impossible si les entreprises n'ont pas à leur disposition une main-d'œuvre suffisamment qualifiée. Il est donc essentiel de renforcer les investissements dans l'éducation et la formation au sein d'une politique ciblée et efficace.
- Des mesures doivent également être prises pour assurer la viabilité des systèmes de sécurité sociale et de retraite :
 1. Assurance chômage : L'augmentation significative du nombre de demandeurs d'emploi en 2009 met les systèmes d'indemnisation du chômage sous pression. Néanmoins, l'augmentation de la durée de l'indemnisation du chômage ou du niveau de l'indemnisation pourrait être contreproductive car elle irait à l'encontre de notre objectif qui est et doit rester de favoriser le maintien et le retour à l'emploi par des mesures d'activation efficaces.
 2. Systèmes de retraite : Le vieillissement démographique implique une augmentation significative et continue du coût des systèmes de retraite. En 2009-2010, les mesures de soutien financier aux retraités s'élèvent en moyenne à 3-4% du PIB à l'échelle de l'Union Européenne. Des mesures d'économie doivent donc être mises en œuvre afin d'assurer la viabilité financière des systèmes de retraite. Par ailleurs, toute mesure prise par les Etats-membres en réponse à la crise dans ce domaine doit s'inscrire dans la nécessité d'assurer la viabilité à long-terme des systèmes de retraite.

VI. Activités pour les mois à venir

- Sommet Social Tripartite le 19 mars : Les partenaires sociaux européens envisagent la possibilité d'une action conjointe en vue du Sommet Social Tripartite. Par ailleurs, le programme de travail des partenaires sociaux européens 2009-2010 sera officiellement présenté en cette occasion.
- Sommet sur l'Emploi le 7 mai : Les partenaires sociaux européens jouent un rôle clé dans l'organisation de ce sommet. Ils ont été invités à rencontrer le collège des Commissaires européens le 25 février dernier pour en discuter. Une action conjointe visant à revisiter les recommandations de l'analyse commune sur les marchés du travail de 2007 pour l'adapter aux défis liés à la crise dans le court-terme est à l'étude.
- Les partenaires sociaux européens vont en outre entamer des discussions concernant une analyse commune des arrêts de la Cour de Justice des Communautés européennes dans les cas Viking, Laval, Ruffert et Luxembourg



le 30 mars prochain. Il s'agit d'analyser les conséquences de ces arrêts sur le détachement de salariés dans le cadre de la prestation de service transfrontalière.

VII. Conclusion

J'ai été le témoin tout au long de ma carrière professionnelle de l'esprit entrepreneurial, de l'innovation et de la capacité d'adaptation des entreprises, en particulier en cas de difficultés économiques. Aujourd'hui, je crois que l'économie européenne peut sortir de la crise renforcée.

Mais je ne cache pas le nombre et la teneur exceptionnellement grave des défis auxquels nous faisons face. J'ai présenté aujourd'hui ce qu'il nous semble être une réponse adéquate à la crise, en particulier afin de permettre à l'économie de redémarrer rapidement et d'ainsi limiter au minimum ses conséquences sociales.

Cela va impliquer des changements nombreux et douloureux. Il est donc essentiel que chacun de nous, hommes politiques, employeurs, syndicats, apportions notre contribution avec responsabilité.

Je vous remercie de votre attention
